

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAE 296 Adhésion pour l'année 2022 (5 000 euros) à l'association Vélo et Territoires (69 006 Lyon).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'association « Vélo et Territoires » ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Vélo et Territoires pour l'année 2022 et de rejoindre le collège des Départements de l'association ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une adhésion financière de 5000 euros pour l'année 2022 est accordée à l'association Vélo et Territoires, domiciliée 52 avenue Maréchal Foch 69 006 Lyon. Compte tenu de son statut, la Ville de Paris adhère à l'association « Vélo et Territoires » dans le collège des départements à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021, ou suivants, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 3 : Frédéric Hocquard est désigné représentant titulaire de la Ville de Paris et David Belliard est désigné représentant suppléant de la Ville de Paris pour le vote en assemblée générale de l'association « Vélo et Territoires ».

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO